

Développée par la Direction Générale de la Modernisation de l'État, en collaboration étroite avec les services du Ministère de l'Intérieur et un groupe de préfectures pilotes, la démarche **e-crédation** est désormais accessible sur l'espace en ligne **Votre Compte Association**. Jusqu'à présent, le service permettait de compléter en ligne le formulaire de déclaration de votre association, que vous pouviez ensuite imprimer puis envoyer aux services de préfecture concernés. **À partir de juin 2011, ce service est accessible de façon complètement dématérialisée dans les départements du Nord (59), de la Manche (50), et de Paris (75).**

# E-crédation

créez votre association  
en ligne



## 1 UNE DÉMARCHE TOTALEMENT DÉMATÉRIALISÉE

La démarche e-crédation vous permet de réaliser l'intégralité de votre déclaration d'association en quelques clics : remplissage en ligne des données correspondant au Cerfa, intégration de pièces jointes, validation et envoi électronique du dossier directement vers les services de votre préfecture.

## 2 UN SUIVI DE L'AVANCEMENT DE VOTRE DOSSIER

Grâce au tableau de bord de votre espace personnalisable, vous pourrez suivre pas à pas le traitement de votre démarche jusqu'à sa validation. Le service de la préfecture en charge de votre déclaration vous enverra alors le récépissé d'inscription de votre association sous forme dématérialisée.

## 3 UNE DÉMARCHE PLUS RAPIDE ET PLUS FIABLE

Grâce à des contrôles de saisie tout au long de la démarche en ligne, la qualité de votre dossier est davantage sécurisée, et permet d'éviter les erreurs, voire les incomplétudes liées à votre demande qui risquent de rallonger le délai d'inscription de votre association.



## Une généralisation à l'ensemble des préfectures dans les prochains mois

La démarche e-crédation est désormais accessible de façon totalement dématérialisée dans les préfectures du Nord (59), de la Manche (50), et de Paris (75). À l'issue de cette première étape, la démarche complète e-crédation sera accessible sur l'ensemble du territoire dès l'automne 2011. Le travail par étapes ainsi réalisé permet de garantir la fiabilité du dispositif et son adaptation la plus optimale aux besoins des usagers.

Rendez-vous sur  
[compteasso.service-public.fr](http://compteasso.service-public.fr)

# Votre Compte Association

l'espace personnalisable en ligne à destination des associations

Développé sur le modèle de l'espace des particuliers, [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr), ce nouveau service s'adresse aux 1,1 million d'associations françaises et aux 15 millions de bénévoles qui s'y impliquent.



## UN ESPACE CONFIDENTIEL DE STOCKAGE

En créant un compte, l'association dispose gratuitement d'un **espace confidentiel de stockage**. Elle peut y conserver en toute sécurité **les pièces justificatives dématérialisées** échangées avec l'administration (comme par exemple le récépissé d'inscription de l'association, qui sera transmis directement par la préfecture vers l'espace de stockage de l'association), et y **enregistrer une fois pour toutes ses données usuelles** (dénomination, adresse, dirigeants...) afin de ne plus devoir les ressaisir lors de la réalisation d'une démarche en ligne.

## UN SUIVI FACILE DES DÉMARCHES

Le portail **Votre Compte Association** offre une **vision d'ensemble des démarches administratives en cours** de l'association : à travers un seul site fédérateur, le représentant de celle-ci peut suivre le déroulement des démarches engagées auprès de différentes administrations. S'il souhaite une information en temps réel, **il peut recevoir par courriel ou par SMS des alertes** l'informant de l'état de traitement d'une démarche ou d'un dossier.

## DES INFORMATIONS SUR MESURE

**Votre Compte Association** propose aux utilisateurs **des informations sur mesure**, en offrant la possibilité de **mémoriser des fiches pratiques sur les droits et les démarches**. Il permet également de sélectionner des contacts administratifs en fonction de besoins spécifiques et d'obtenir des renseignements sur les organismes publics d'un secteur d'activité ou à proximité d'un lieu donné.

Disponible depuis le 26 octobre 2010, **Votre Compte Association** est entièrement **disponible aux mal voyants** (conforme au RGAA, le référentiel général d'accessibilité des administrations) et **compatible avec les iPad**.

Grâce à la démarche e-crédation, vous pouvez désormais créer en ligne de façon complètement dématérialisée votre association. Une fois la démarche réalisée, vous recevrez votre récépissé de déclaration dématérialisé directement sur **Votre Compte Association**  
→ [compteasso.service-public.fr](http://compteasso.service-public.fr)

→ [compteasso.service-public.fr](http://compteasso.service-public.fr)